

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2015

**Présents :** M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, M. Crave, Mme Alexandre, M. Bernier, M. Blin, Mme Vaillant.

**Absentes excusées :** Mme Lesellier, Mme Marnier.

**Secrétaire de séance :** M. Bernier

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Lesellier à M. Colino et par Mme Marnier à M. Blin. Il présente le procès verbal de la séance du 25 février 2015 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### 1. Taux d'imposition pour l'année 2015

Monsieur le maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2014. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

Les taux d'imposition pour l'année 2015 seront donc les suivants :

Taxe d'habitation	18.09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.27%
CFE	21.51%

### 2. Compte de gestion et compte administratif 2014 – Affectation du résultat - Budget primitif 2015 (commune)

Mme Delaunay, maire adjoint chargée des finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2014
- En l'absence de M. le maire, approuve le compte administratif 2014
- Adopte le budget primitif 2015
- Affecte à la section d'investissement compte 1068 la somme de 37 220,12 €

Il est noté le départ de Mme Legoupil à 19h15. Elle donne un pouvoir à M. Boilay

### **3. Compte de gestion et compte administratif 2014 – Affectation du résultat - Budget primitif 2015 (assainissement)**

Mme Delaunay , maire adjoint chargée des finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2014
- En l'absence de M. le maire, approuve le compte administratif 2014
- Adopte le budget primitif 2015
- Conserve la totalité du résultat à la section de fonctionnement